

An aerial photograph of a vast solar farm in a desert. The solar panels are arranged in neat, parallel rows across the landscape. In the background, there are rolling hills and mountains under a clear sky. Several high-voltage power lines with pylons stretch across the scene. The overall scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

**Ici, l'Homme et la Nature
ont signé un pacte ?**

CORBIÈRES



membre de
**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**
LANGUEDOC-ROUSSILLON



**OUI au photovoltaïque,
mais pas comme ça !**

CORBIÈRES



membre de



Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois

MÉGAPROJETS PHOTOVOLTAÏQUES: UN CHOIX INAPPROPRIÉ QUI MENACE LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES DE L'AUDE

Le point de vue d'Eccla



EXPOSÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

1/ La **décarbonation** de l'économie, oui mais...

2/ elle se fait de façon **critiquable**:

- en soutenant trop mollement les initiatives visant à **promouvoir la sobriété et le photovoltaïque citoyen**;
- en s'abstenant de réutiliser les immenses superficies des **zones commerciales et industrielles, et toiture**
- en négligeant les très nombreux **délaissés autoroutiers, ferroviaires et portuaires**
- **En laissant les énergéticiens s'approprier d'immenses zones naturelles, agricoles et forestières (NAF)**, en faisant miroiter aux élus et aux agriculteurs une rente foncière inespérée;
- **en entretenant l'hypocrisie sur les protections réglementaires** dont bénéficient les zones NAF et qui les mettraient en partie à l'abri des convoitises.



EXPOSÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

3/ Les fonctions biologiques de la biomasse aérienne et des sols sont réduites à zéro :
la fonction « puits de carbone » est enrayée.

4/ Les risques émergents ne sont pas pris en compte:

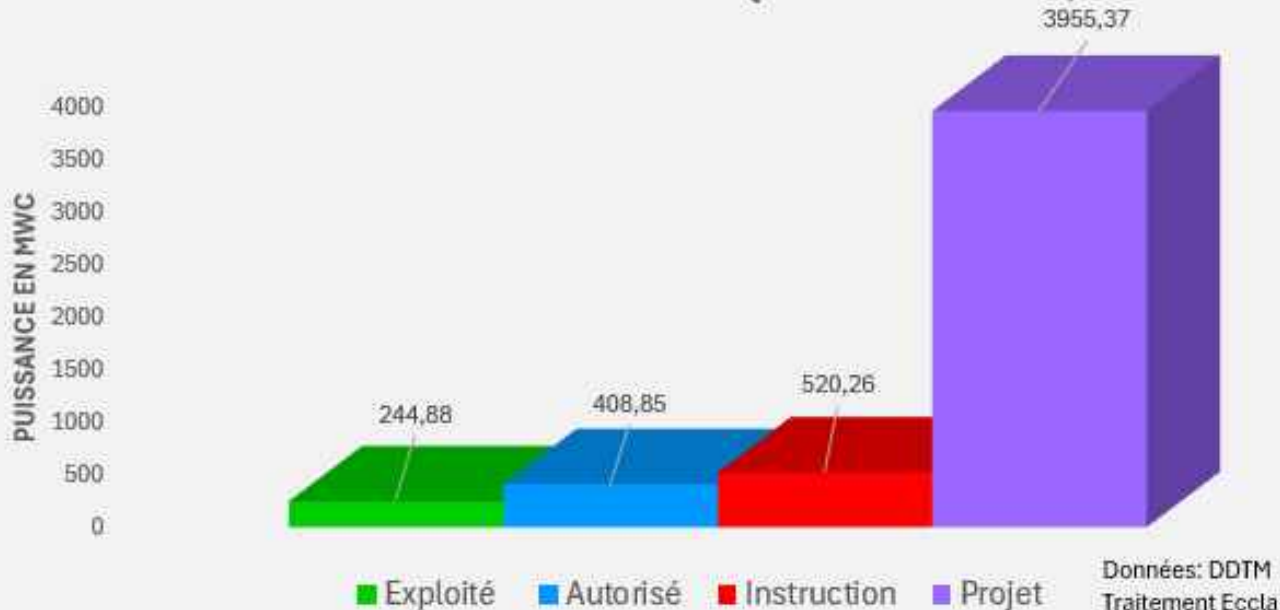
- **incendies de forêts causés par les centrales au sol:**
3 en France sur la seule année 2023;
- ascendances d'air chaud pouvant modifier le climat local et la vie aérienne;
- contraction des zones cynégétiques (incidences sur le sanglier);
- **dégradation de la qualité des paysages et baisse de l'attrait touristique.**



DYNAMIQUE EN COURS: UNE PHENOMENALE ACCELERATION

- 1/ Impossible de connaître les surfaces pour les installations en projet avec la base de données DDTM (lacunes), la seule analyse possible est celle des puissances installées ou envisagées.
- 2/ Typologie des centrales au sol: exploitée / autorisée (non encore construite) / en instruction / en projet:

SITUATIONS DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES AU 04/04/2024, TOTAL AUDE

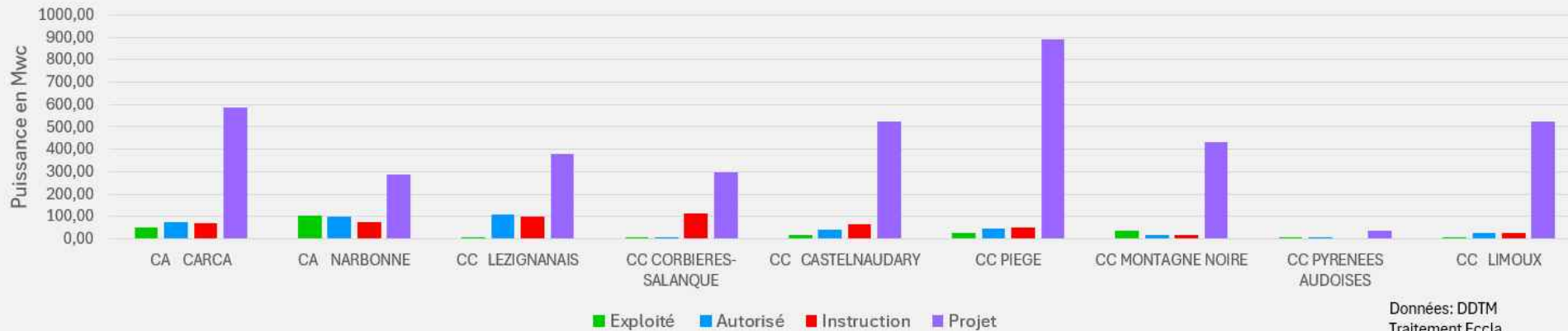




DYNAMIQUE EN COURS : UNE PHENOMENALE ACCELERATION

Détail par EPCI (intercommunalités)

Situation des projets photovoltaïques dans les EPCI de l'Aude au 04/04/2024



Données: DDTM
Traitement Eccla



FLOU ET DANGER POUR LES TERRES AGRICOLES

Ex Fabrezan-Camplong: +220 ha en zone viticole

*Un méga projet qui suggère de l'agri-voltaïsme
(élevage ovin potentiel)...
alors qu'il détruit la surface agricole.*

Privilégier plutôt **mais en nombre et taille
raisonnable** l'agri-voltaïsme pour gérer et
améliorer les productions fermières et non
l'inverse !

S'appuyer scientifiquement sur le pôle national
Inrae d'agri-voltaïsme (élevage , culture sous
serre, vignes)

[https](https://www.inrae.fr/actualites/agrivoltaisme-creation-dun-pole-national-recherche-innovation-enseignement)

[://www.inrae.fr/actualites/agrivoltaisme-creation-dun-pole-national-recherche-innovation-enseignement](https://www.inrae.fr/actualites/agrivoltaisme-creation-dun-pole-national-recherche-innovation-enseignement)

Et pour l'Inrae: un décret qui va trop loin!

<https://www.lafranceagricole.fr/agrivoltaisme/article/860367/le-decret-sur-l-agrivoltaisme-va-trop-loin>



PROPOSITIONS d'ECCLA

1/ Contenir au plus vite la marée grise en proposant des priorités et des limites

A) Priorités:

- Solaire thermique;
- Toitures industrielles et commerciales (il faut aider les entreprises à financer le renforcement des toitures);
- Projets citoyens et coopératifs (si taille raisonnable).
- Agrivoltaïsme de taille raisonnable (et pas de voltaïsme sur terre agricole) avec analyse scientifique

B) Limites :

- Interdiction des nouveaux projets sur les zones ayant fait l'objet d'un évitement ou d'une réduction lors d'une précédente séquence ERC;
 - **Parcs photovoltaïques au sol: sous réserve que les enjeux faune-flore, paysages, sites et risques d'incendie le permettent, accepter les projets de parcs de petite dimension en zone NAF (10 ha, 15ha dans les zones d'accélération). 5% de la superficie communale max (10% dans les zones d'accélération);**
 - **Agrivoltaïque: accepter les projets de taille raisonnable (2 à 5ha max) si justification agronomique, 5% de la SAU communale max pour l'agrivoltaïque;**
- NB: des départements voisins (66, 34...) ont engagé, via leur Chambre d'Agriculture, des réflexions comparables.



EST-CE CELA QUE NOUS VOULONS ?

Paysage des serres près de Alicante:
quand il n'y a pas de régulation...





membre de



QUESTIONS, REPONSES...

ET MERCI DE VOTRE ATTENTION

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EST D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

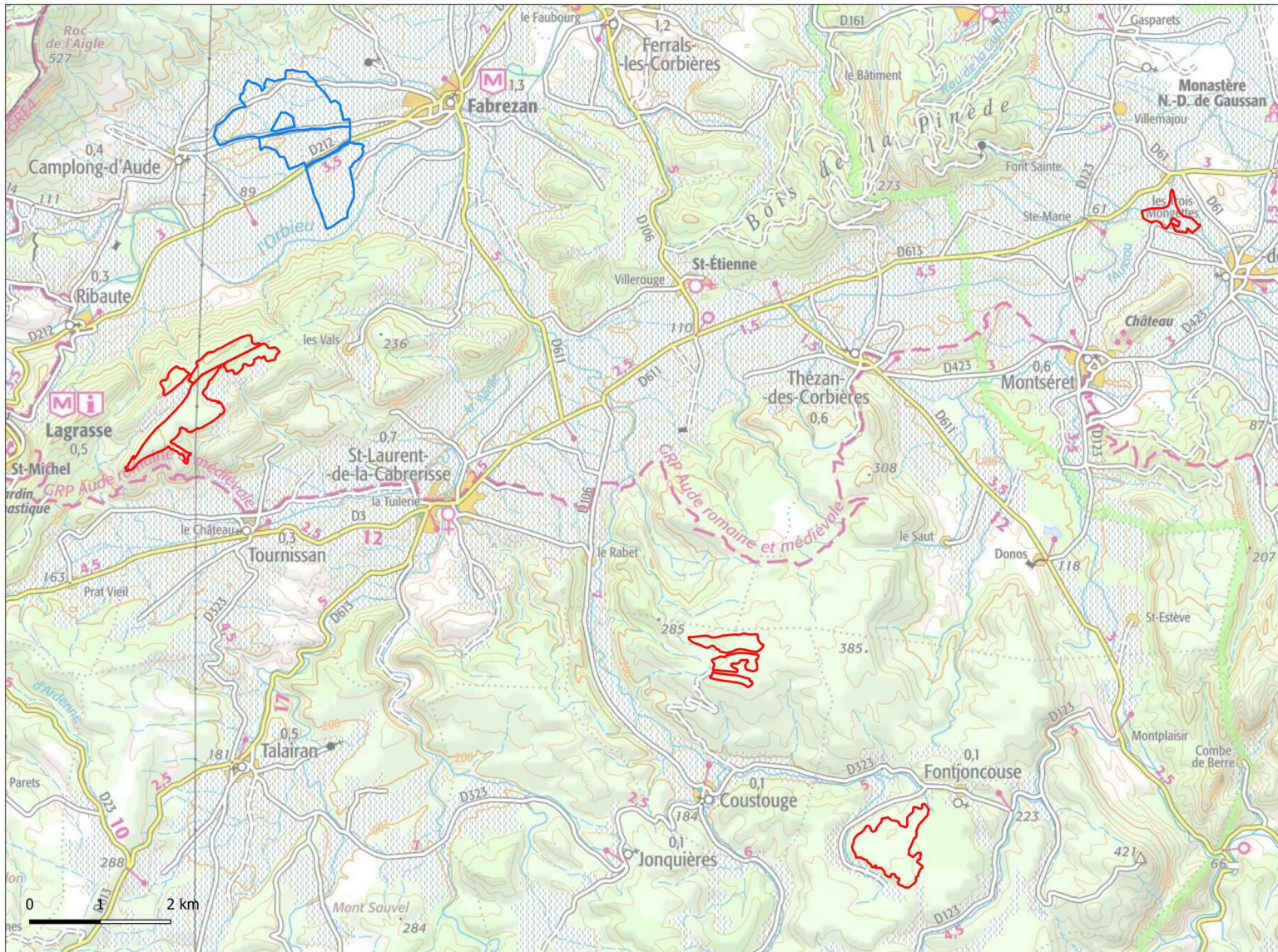
REJOIGNEZ-NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

ECCLA, 170 avenue de Bordeaux, 11100 NARBONNE

Tél : 04 68 41 75 78, e-mail : eccla@wanadoo.fr, web: eccla-asso.fr, Facebook : eccla

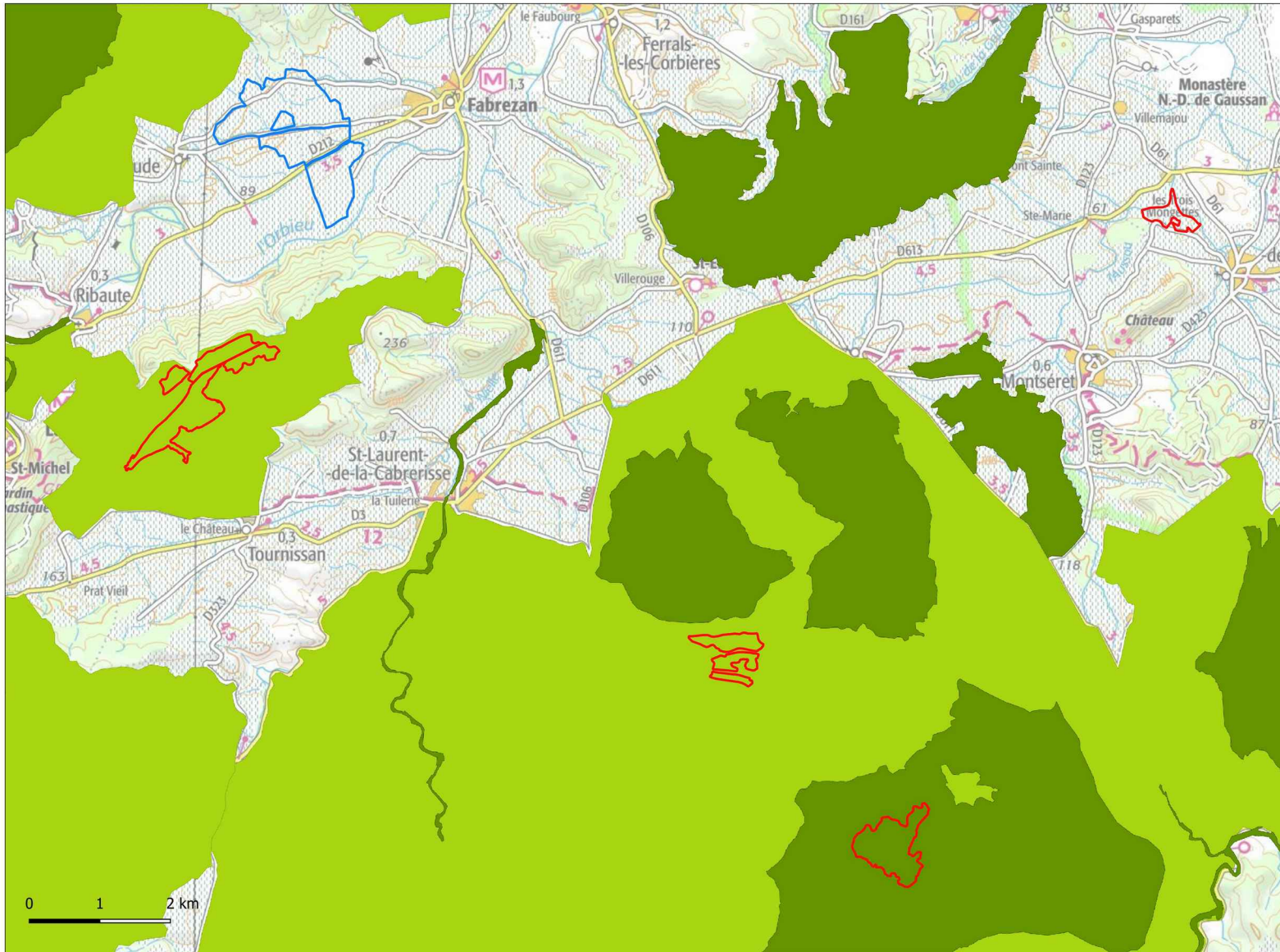


ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE





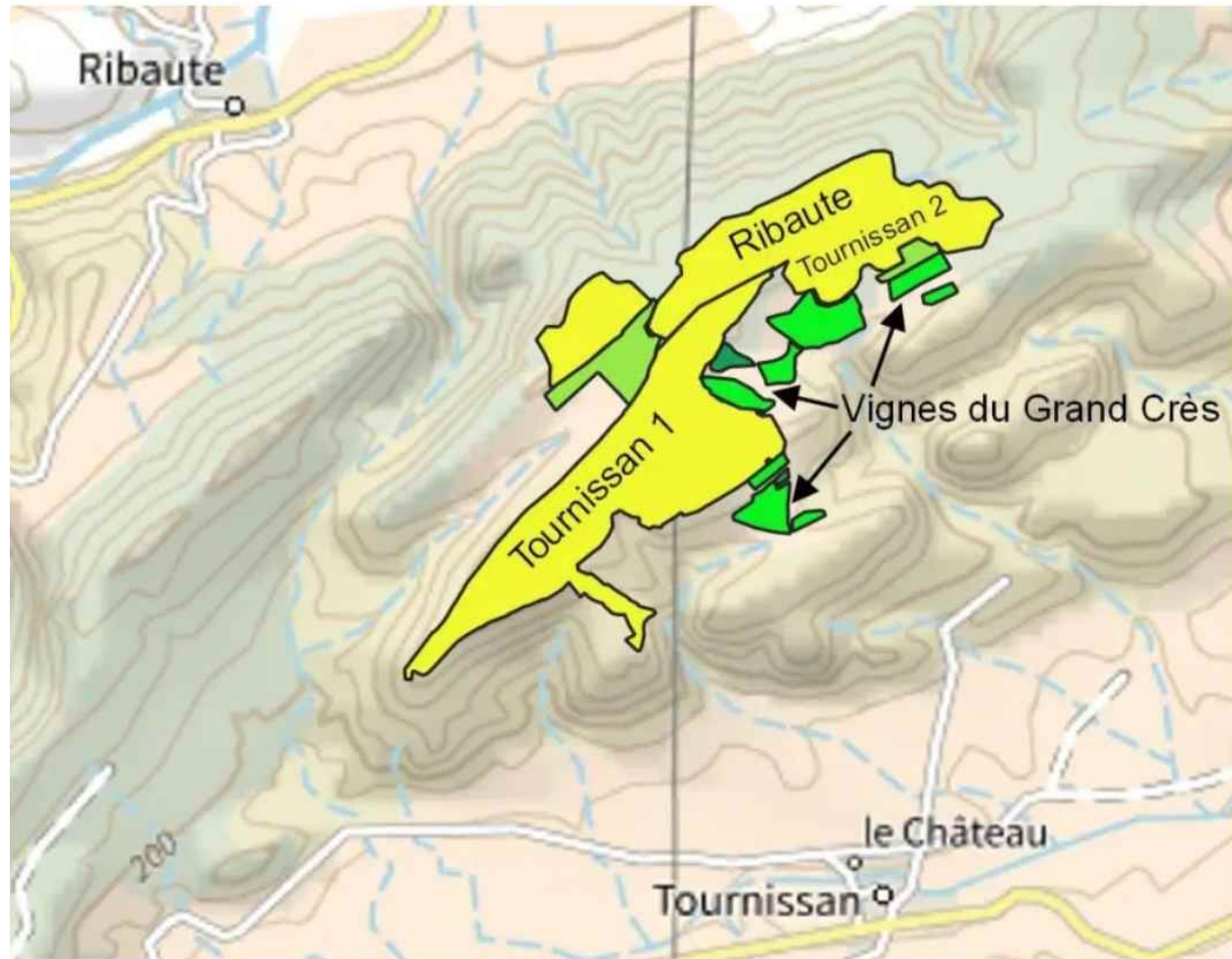
ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



ZOOM SUR LA SITUATION LOCALE



*L'exemple d'un territoire audois :
Piège-Malepère*



NOS PROPOSITIONS

